



LE TAMBOUR

des 3 villages

Magazine municipal d'informations



Commissey

Photo © Xavier Morize



Saint-Vinnemer

Photo © Sylvie Bremont



Tanlay

Photo © Sylvie Bremont

LES ASSOCIATIONS ET AUTRES DE NOS VILLAGES

- **Bibliothèque Municipale :**
Renseignements auprès des bénévoles
lors des permanences qui ont lieu le samedi
de 10h30 à 11h30
- **Foyer Rural de Tanlay**
Présidente : Jacqueline CLÉMENT - tél. : 06 73 17 28 41
- **Foyer Rural de Tanlay section gym**
Présidente : Danielle TRUCHOT - tél. : 03 86 75 71 72
- **Foyer Rural de Tanlay section football**
Président : Pierre TRIDON - tél. : 06 38 69 10 34
- **Foyer Rural de Tanlay section Tennis**
Président : Christian DIEVAL - tél. : 03 86 75 73 15
- **Foyer Rural Tanlay Organisation**
Président : Jean Michel BATTU - tél. : 06 74 94 92 59
- **Comité des fêtes de Commissey**
Présidente : Catherine OUVRARD - tél. : 03 86 75 79 33
- **Les Parents Décollent (Association des Parents d'Elèves)**
Présidente : Chloé MONNIER - tél. : 03 58 46 20 48
- **Ici et Là (Association)**
Président : Jacky VIEUX - tél. : 09 53 67 45 02
- **Golf du Château de Tanlay**
Directeur : Olivier DRAVET - tél. : 03 86 75 72 92
- **Amicale Saint-Joseph de Tanlay**
Président : Jean-Louis BARTHELEMY - tél. : 03 86 75 72 34
- **Amicale de la chasse de Saint-Vinnemer**
Président : Jean-Luc MILLOT - tél. : 06 42 57 34 16
- **L'Atelier Patchwork**
Contact : Brigitte EVRARD - tél. : 03 86 75 84 03
- **Société de Chasse en plaine de Commissey**
Président : Camille DELORD - tél. : 06 01 47 22 28
- **Société de Chasse au bois de Commissey**
Président : Gilbert PASQUELIN - tél. : 03 86 55 28 79
- **Société de Chasse de Saint-Vinnemer**
Président : Jean-Baptiste Quinton - tél. : 06 20 95 50 46
- **Société de Chasse de Tanlay**
Président : Thierry AMIOT - tél. : 03 86 75 75 48
- **Club de pétanque de Saint-Vinnemer**
Président : Damien POTTIER - tél. : 06 08 16 16 22
- **Club des aînés de Saint-Vinnemer**
Contact : Berthe CHAMPURNEY - tél. : 03 86 75 73 01

Sommaire

Le mot du maire et des maires déléguées	3
Résultats des Élections Municipales 2020	4
Conseils municipaux	5
État civil	10
La fille qui aimait les abeilles	10
Infos-commune	11
Foyer Rural de Tanlay	14
Foyer Rural Tanlay Organisation	15
Comité des fêtes de Commissey	16
Saint-Vinnemer	17
Tom Pouce & Cie	18
La recette	18
Repas à thème à Saint-Joseph	19
Théâtre au château	19
L'art contemporain	20
Circuits courts	20
Des livres pour tous	20

Dates à retenir

■ Octobre

12 et 13 Balayage des rues

30 Date limite d'inscription aux affouages

■ Novembre

9 et 10 Balayage des rues

11 à 11h00 : Commémoration de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale dans les trois villages.

■ Décembre

14 et 15 Balayage des rues (y compris rue Recorbe à Tanlay)



Le TAMBOUR des 3 villages

Magazine trimestriel
d'informations municipales

Directeur de la publication
Éric Delprat

Rédactrice en chef
Chantal Lemoyne

Comité de rédaction
Françoise Griffon,
Isabelle Mignon,
David Mangin,
Deborah Troissin,
Elisabeth Picoche,
Éliane Polidore,
Caroline Yvois.

Service communication
Mairie - 89430 TANLAY
tél. : 03 86 75 71 56

Conception couverture
J. Pialoux

Graphisme, mise en page
Florence Boukellal
à Villeneuve-sur-Yonne

Impression
Graphy à Theizé

INFOS PRATIQUES : HORAIRES

Mairie de Tanlay :

Lundi : 8h00 à 12h00,
12h30 à 16h45
Mardi : 8h00 à 12h00,
12h30 à 18h00
Mercredi : 8h30 à 12h00
Jeudi : 8h00 à 12h00,
12h30 à 16h45
Vendredi : 9h15 à 12h00
12h30 à 16h45

Mairie de Saint-Vinnemer :
Mardi : 12h45 à 16h30
Vendredi : 16h00 à 18h00

Agence postale communale à Tanlay :

Lundi : 14h00 à 16h30
Mardi : 14h00 à 16h30
Mercredi : 14h00 à 16h00
Vendredi : 14h00 à 16h30
Samedi : 9h00 à 12h00

Mairie de Commissey :

Lundi : 15h00 à 17h45
Mardi : 18h45 à 19h45
Permanence de Caroline YVOIS
Jeudi : 10h00 à 12h00



Photo © David Mangin



Photo @ Isabelle Mignon

Le mot du Maires et des maires déléguées

Bien vivre, c'est vivre ensemble

Mesdames, Messieurs,

Après l'été et cette période de crise du COVID si particulière, l'équipe municipale que vous avez élue, est enfin installée. La période n'est pas très propice aux réjouissances et malheureusement les rendez-vous de l'été ont dû être annulés les uns après les autres, à cause des mesures sanitaires et autres gestes barrières tellement contraignants.

C'est une équipe grandement renouvelée qui se met en route avec l'envie du travail en commun. Cette approche amène à un partage des tâches et des compétences dans l'esprit de démocratie participative. Il nous a fallu attendre notre installation et, maintenant il est temps de mettre en route les commissions, notamment celle du cadre de vie pour laquelle nous solliciterons votre participation.

Puisque « Auprès de mon arbre, je vivais heureux », donnons un futur aux mots du poète pour vivre heureux dans notre commune. Pas un vœu pieux mais une réalité ! Cela passera par des projets sur les bases de nos prédécesseurs afin de mettre en valeur nos richesses naturelles et notre patrimoine commun : les bois, le canal et

la rivière sans oublier les autres cours d'eau, les belles pierres des maisons et des lavoirs, le château... impossible de tout citer !

Bien vivre, c'est vivre ensemble, et c'est aussi construire un avenir ensemble. Toutes les générations doivent se retrouver dans ce schéma, enfants, ados, adultes, actifs, retraités, aînés...

Bien vivre, ce sont de jolis villages mais aussi des services pour répondre aux besoins du plus jeune au plus âgé, la possibilité de se loger, d'entreprendre, de trouver un emploi, de s'appuyer sur un tissu associatif dynamique, de disposer d'activités sportives et culturelles et de moments de rencontres partagés, de fêtes...

Bien vivre, c'est aussi se respecter et respecter les autres pour l'agrément de tous. La musique, le bruit, c'est la vie mais elle est plus agréable quand le niveau sonore est limité et le repos de chacun respecté. Les activités quotidiennes produisent inévitablement des déchets mais les masques usagés, canettes, bouteilles, emballages divers, mégots, tailles de végétaux... ont plutôt leur place dans une poubelle, éventuellement

dans les bacs de tri ou à la déchetterie... que dans la nature, la rue ou autour des bacs de tri. La propreté des points de tri est aussi une question d'hygiène publique.

C'est donc l'affaire de tous.

N'hésitez pas à venir à notre rencontre. Tous les thèmes peuvent être abordés.

Comme la communication est l'un de nos moteurs, l'application **PanneauPocket** est d'ores et déjà activée. Téléchargez-la gratuitement pour être informé de la vie communale. Suivra prochainement le lancement du dossier « site internet » pour une communication et une mise en valeur de notre commune.

À très bientôt donc, dans les commissions, les réunions publiques, les permanences des élus de nos trois villages...

Nous vous souhaitons un bel automne et surtout prenez soin de vous et de vos proches.

**Éric Delprat,
Caroline Yvois,
Dominique Gallet**

Elections municipales 2020

Résultats du 15 mars 2020

	TANLAY	COMMISSSEY	SAINT-VINNEMER	TOTAL	ÉLU
INSCRITS	417	175	240	832	-
VOTANTS	291	99	167	557	-
BULLETINS NULS	5	2	4	11	-
BULLETINS BLANCS	0	0	2	2	-
SUFFRAGES EXPRIMES	286	97	161	544	-
BARBEAU Dominique	156	12	16	184	
BASECQ Yannick	180	14	18	212	
BIERNE Véronique	195	17	20	232	
BOIVIN Sandrine	102	75	132	309	ÉLU
BOUILHAC Jean-Pierre	187	19	21	227	
BOURNIER Edmond	96	69	108	273	ÉLU
CHAPOTOT Mickaël	180	14	27	221	
CHAPPUIT Marie-Paule	97	73	132	302	ÉLU
CLEMENT Jacqueline	178	15	21	214	
COUSIN Yann	174	15	17	206	
DA SILVA Antonio	170	12	16	198	
DE SEZE Diane	190	19	17	226	
DELPRAT Eric	109	73	128	310	ÉLU
DUHAMEL Pierre	166	18	18	202	
DUMINY David	99	72	126	297	ÉLU
FERRARI Benoît	194	17	18	229	
GALLET Dominique	93	71	140	304	ÉLU
GUILLEMIN Eric	112	77	134	323	ÉLU
LEMOYNE Chantal	104	77	135	316	ÉLU
LENOIR Dominique	171	14	19	204	
MANGIN David	94	76	136	306	ÉLU
MIGNON Isabelle	98	76	136	310	ÉLU
PAILOT Nathalie	171	12	20	203	
PARIS Thomas	109	79	137	325	ÉLU
PICOCHÉ Elisabeth	190	18	21	229	
POLIDORE Eliane	90	72	133	295	ÉLU
ROY Gérard	201	22	28	251	
ROY Yohan	119	75	135	329	ÉLU
TROISSIN Deborah	98	75	133	306	ÉLU
YVOIS Caroline	122	84	133	339	ÉLU

Conseil Municipal



Éric Delprat
Maire



Yohan Roy
1^{er} adjoint



Caroline Yvois
2^e adjointe, maire
déléguée de Commissey



Chantal Lemoyne
3^e adjointe



Dominique Gallet
4^e adjointe, maire
déléguée de Saint-Vinnemer



Sandrine Boivin
Conseillère municipale



Marie-Paule Chappuit
Conseillère municipale



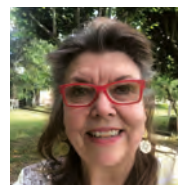
David Duminy
Conseiller municipal



Éric Guillemain
Conseiller municipal



David Mangin
Conseiller municipal



Isabelle Mignon
Conseillère municipale



Thomas Paris
Conseiller municipal



Eliane Polidore
Conseillère municipale



Deborah Troissin
Conseillère municipale

Conseils Municipaux

Compte rendu du 30 janvier 2020

Renouvellement contrat de travail agent d'entretien

Le contrat de travail de M^{me} Annie COLLET arrive à échéance le 31 janvier 2020.

Le Conseil Municipal décide de renouveler son contrat pour l'entretien des bâtiments communaux, à hauteur de 15 heures par semaine, pour trois années à compter du 1^{er} février 2020.

Remboursement des frais de fonctionnement relatifs à la Maison de Services Au Public

Le Conseil Municipal accepte le remboursement à la SISA médicale de Tanlay d'un montant de 881,18 € pour les charges de fonctionnement de la Maison de Services Au Public de l'année 2019.

Remboursement frais de déplacement

Le Conseil Municipal accepte le remboursement des frais de déplacement à un agent dans le cadre de sa participation aux épreuves d'admissibilité d'un concours.

Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil municipal décide d'augmenter le tarif de l'eau soit :

- l'abonnement : 40,00 €
- le m³ : 0,95 €

Et de maintenir le tarif assainissement soit :

- l'abonnement 60,00 €
- le m³ rejeté : 1,00 €

Don d'un particulier

Le Conseil accepte le don d'un montant 200 euros de la SNC Brin-Paille.

Proposition d'intégration de points de livraison d'électricité au Groupement de Commandes d'Achat d'Energies coordonné par le SIEEEN

Le conseil municipal accepte d'intégrer l'ensemble des contrats d'électricité de la commune au groupement de commandes d'achat d'énergies coordonné par le SIEEEN.

Plan de coupe forêts communales

Le Conseil Municipal demande le martelage de la parcelle n°48 en forêt communale de Tanlay, et fixe la destination des produits à la vente.

Le Conseil Municipal demande le martelage des parcelles n°1 et n°27 en forêt communale de Commissey, et fixe la destination des produits à la vente.

Paiement des factures suite à la dissolution de l'ASA d'Endiguement de Saint-Vinnemer

Le conseil municipal accepte le paiement de 3 factures d'entretien de la digue qui n'avaient pas été réglées avant la dissolution de l'ASA d'Endiguement de Saint-Vinnemer.

Le paiement interviendra sur le budget communal de 2020.

Compte rendu du 3 mars 2020

Travaux d'aménagement de la rue Suzanne de Tanlay

Le Conseil municipal entérine le choix de la commission d'appel d'offres soit l'entreprise EIFFAGE pour effectuer les travaux d'aménagement de la rue Suzanne de Tanlay pour un montant de 178 699,00 € H.T.

Étude de mesures d'intensité et d'analyse de puissances électriques

Le Conseil municipal accepte le contrat d'intervention de l'APAVE pour un montant de 1 600 € H.T. afin de réaliser des mesures d'intensité et analyser les puissances électriques en vue d'optimiser le choix d'abonnement de 33 comptages électriques sur la commune.

Compte rendu du 28 mai 2020

■ Élection du Maire

Monsieur Éric DELPRAT est élu Maire de la commune.

■ Fixation du nombre d'adjoints

Le Conseil municipal décide de fixer à quatre le nombre des adjoints de la commune.

■ Élection des adjoints

Monsieur Yohan ROY est élu 1^{er} adjoint,
Madame Caroline YVOIS est élue 2^{ème} adjointe,
Madame Chantal LEMOYNE est élue 3^{ème} adjointe,
Madame Dominique GALLET est élue 4^{ème} adjointe.

■ Élection des maires délégués

Madame Dominique GALLET est élue maire déléguée de la commune associée de Saint-Vinnemer.
Madame Caroline YVOIS est élue maire déléguée de la commune associée de Commissey.

■ Lecture de la charte de l'élu local

Lecture de la charte de l'élu local par le Maire, pour l'ensemble des conseillers municipaux.

Compte rendu du 9 juin 2020

■ Commission Locale de l'Énergie du Tonnerrois au SDEY (1 titulaire, 1 suppléant)

- Yohan ROY, titulaire
- Éric DELPRAT, suppléant.

■ SMBVA (1 titulaire, 1 suppléant)

- Marie-Paule CHAPPUIT, titulaire
- David MANGIN, suppléant.

■ Commission d'appel d'offre et travaux (Le Président = Maire, 3 titulaires, 3 suppléants)

- Éric DELPRAT, président
- Yohan ROY, titulaire
- Chantal LEMOYNE, titulaire
- Dominique GALLET, titulaire
- Éric GUILLEMIN, suppléant
- David DUMINY, suppléant
- Caroline YVOIS, suppléante.

■ Commission finances et développement économique

- Éric DELPRAT
- Yohan ROY
- Dominique GALLET
- Chantal LEMOYNE
- Caroline YVOIS.

■ Commission cadre de vie

- Chantal LEMOYNE
- Marie-Paule CHAPPUIT
- Isabelle MIGNON
- Déborah TROISSIN
- Caroline YVOIS
- Eliane POLIDORE
- Sandrine BOIVIN
- David MANGIN
- Dominique GALLET
- Thomas PARIS.

■ Commission communication

- Chantal LEMOYNE
- David MANGIN
- Isabelle MIGNON
- Déborah TROISSIN
- Eliane POLIDORE
- Françoise GRIFFON
- Elisabeth PICOCHÉ
- Caroline YVOIS

■ Commission Bois et Forêts

- David DUMINY
- Marie-Paule CHAPPUIT
- Éric GUILLEMIN
- Thomas PARIS
- Christophe BRULE
- Jacky GARNIER

■ Commission communale des impôts directs(CCID)

Les commissaires suivants sont proposés à la direction départementale des finances publiques :

- Elisabeth PICOCHÉ
- Éric GUILLEMIN
- Christian LUCAS
- Jérôme LACROIX
- Chantal LEMOYNE
- Patrick PINTA
- Jean MARQUIS
- Dominique GALLET
- Jean-Louis BARTHELEMY
- Jean-Pierre GASTON
- Jean-Robert BLOT
- Michel YVOIS
- Françoise FARGEAS
- Brigitte EVRARD
- Gilles CHEVASSON
- Yohan GASTON
- François PARIS
- Christian LIENEMANN
- Gérauld DE SEZE
- Santiago BEDINI
- Olivier FERRARI
- Olivier MARQUIS
- Adèle PICOCHÉ
- Aurore SERRUYS-TUBEUF.

■ Fixation des indemnités aux maires et aux adjoints

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux de 80% du maximum autorisé pour les indemnités du maire et des deux maires délégués de Commissey et Saint-Vinnemer. Le Conseil Municipal décide de fixer le taux de 100% du maximum autorisé pour les adjoints.

■ Festivités

Le Conseil Municipal décide, en accord avec le Foyer Rural, d'annuler la fête patronale qui aurait dû avoir lieu le premier week-end de juillet.

Concernant la venue d'un bateau spectacle « La Guinguette Vagabonde » au port de Tanlay le 31 juillet 2020, dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne et les Voies Navigables de France, le Conseil Municipal souhaite prendre sa décision lors de la prochaine réunion.

■ Remboursement des frais d'électricité suite au stationnement hivernal au port

Le Conseil Municipal décide et fixe le montant de remboursement dû par la péniche Croisière de la Vie ayant stationné au port cet hiver, pour sa consommation d'électricité.

■ Changement de président de la société de chasse de Saint-Vinnemer

Suite à la démission de M. LARIVE Jean-Pierre, M. QUINTON Jean-Baptiste est élu Président de la société de chasse de Saint-Vinnemer.

■ Suspension de loyer pour la SISA Médicale de Tanlay

Le Conseil Municipal entérine la décision du Maire précédent relative à la suspension du loyer de la SISA Médicale de Tanlay pour le mois d'avril 2020, suite à leur demande.

■ Sous-traitant marché aménagement de la rue Suzanne de Tanlay

Le Conseil Municipal accepte l'acte de sous-traitance entre le titulaire du marché l'entreprise EIF-FAGE et l'entreprise ABRI PLUS EQUIPEMENT pour la fourniture et la pose d'abri de containers, pour un montant de 8 150.00 € HT, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Suzanne de Tanlay.

■ Gratuité pour le stationnement des péniches-hôtels pendant l'été

En raison de la crise sanitaire actuelle, le Conseil Municipal décide que les péniches-hôtels stationneront gratuitement au port de Tanlay pendant la période estivale, de mars à octobre 2020.

■ Désherbage

Le Conseil Municipal demande de nouveaux devis afin que le désherbage soit réalisé dans le respect de l'environnement et qu'il tienne compte de l'engagement « zéro-phyto » pris par délibération du 04 février 2019.

■ Association « Ici et Là »

L'association a fait part d'une demande de subvention à la commune.

Le Conseil Municipal est favorable au versement d'une subvention, sous condition que l'association fournisse son compte administratif et son budget.

■ Agent technique

Un agent technique supplémentaire, M. Benoît BELLI travaille sur la commune pendant la période estivale, du 10 juin au 30 septembre 2020.

■ Achat tondeuse

La commune a fait l'acquisition d'une nouvelle tondeuse pour les agents techniques.

■ Gratuité des terrasses

Le Conseil Municipal décide de ne pas facturer l'occupation du domaine public par les terrasses pour la période estivale 2020. Cette décision sera actée par délibération lors de la prochaine réunion.

■ Inondation de la cave de M^{me} COUDRAY

M^{me} COUDRAY évoque des problèmes d'inondation de sa cave depuis les travaux de la place du Château. Un agent technique s'est rendu sur place pour résoudre le problème.

■ Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB)

Les réunions se font en visioconférence. Le Maire donne quelques informations de la CCLTB aux conseillers municipaux. Le renouvellement des conseillers communautaires est prévu le 15 juillet 2020.

■ Démission

M. Edmond BOURNIER a démissionné de son poste de conseiller municipal le 29 mai dernier. Le Conseil Municipal est donc composé de 14 conseillers municipaux.

■ Permanences des mairies

Tanlay : Jeudi matin sur RDV par M. Le Maire - Vendredi de 16h45 à 18h par Chantal LEMOYNE, 3^e adjointe - Vendredi de 18h à 19h par Yohan ROY, 1^{er} adjoint

Saint-Vinnemer : vendredi de 17h à 19h par les élus
Commissey : mardi de 18h45 à 19h45 par Caroline YVOIS, maire déléguée

■ Comptes administratifs 2019 : budget principal, budget annexe eau et assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2019 des budgets commune et annexe eau - assainissement.

■ Comptes de gestion 2019 : budget principal, budget annexe eau et assainissement

Les comptes administratifs 2019 sont conformes aux comptes de gestion établis par la Trésorerie de Tonnerre. Ces derniers sont approuvés à l'unanimité.

■ Budgets 2020 : budget principal, budget annexe eau et assainissement

Le Conseil Municipal vote les budgets en équilibre comme suit :

Commune :

section de fonctionnement 1 027 500 €

section d'investissement 1 075 466 €

Eau et assainissement :

section de fonctionnement 350 728 €

section d'investissement 109 283 €

■ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal décide ne pas augmenter les taux des différentes taxes et les maintient comme suit :

- taxe d'habitation : 18,02%

- taxe foncière (bâti) : 15,19 %

- taxe foncière (non bâti) : 36,01 %

■ Affectation des résultats

Commune : Le Conseil Municipal décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 703 575,09 € au compte 1068 pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement majoré des restes à réaliser, et le solde, soit 196 399,20 € sera reporté en section de fonctionnement, au compte 002.

Eau et assainissement : Le Conseil Municipal décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 13 041,21 € au compte 1068 pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement majoré des restes à réaliser, et le solde, soit 156 318,29 € sera reporté en section de fonctionnement, au compte 002.

■ Participation financière entre budget principal et budget annexe eau et assainissement

Le Conseil Municipal accepte que les frais de personnel relatifs aux travaux administratifs et techniques effectués toute l'année sur les réseaux d'eau et assainissement soient facturés sur le budget annexe eau et assainissement et remboursés sur le budget principal.

■ Occupation des terrasses

En raison de la crise sanitaire actuelle liée au Covid-19, le Conseil Municipal décide de la gratuité du droit de place des terrasses / étalages gratuit jusqu'à la fin de l'année 2020.

■ Sous-traitant marché aménagement de la rue Suzanne de Tanlay

Le Conseil Municipal accepte l'acte de sous-traitance entre le titulaire du marché l'entreprise EIF-FAGE et l'entreprise EIFFAGE Energie Systèmes Bourgogne Champagne pour les travaux d'installation électrique, pour un montant de 5 982.42 € HT, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Suzanne de Tanlay.

■ Contrats de maintenance préventive des extincteurs pour les bâtiments communaux de Tanlay, Commissey et Saint-Vinnemer

Le Conseil Municipal accepte les trois contrats établis par CPFI pour la vérification annuelle des extincteurs des bâtiments communaux.

■ Représentants des commissions et syndicats intercommunaux à la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB)

Le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur Yohan ROY représentant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID),
- Madame Caroline YVOIS représentante à la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA),
- Monsieur Éric DELPRAT représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
- Madame Marie-Paule CHAPPUIT, représentante au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA)

■ Désignation des délégués locaux au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le Conseil Municipal désigne :

- M. Éric DELPRAT : Maire, représentant le collège des élus,
- Mme BOUCHERON Laurette : Adjoint administratif, représentant le collège des bénéficiaires.

■ Questions diverses

1 - Salle des fêtes de Saint-Vinnemer

Le Conseil Municipal décide de ne pas louer la salle des fêtes de Saint-Vinnemer, jusqu'à la fin du mois d'août 2020.

2 - Commémoration du 14 juillet

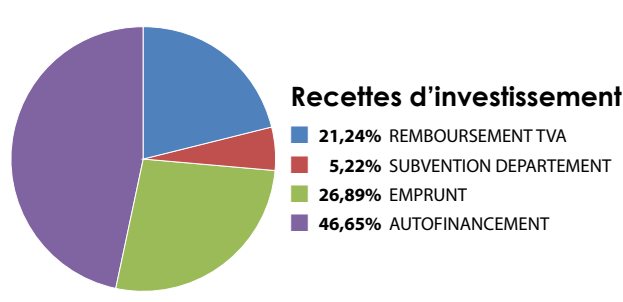
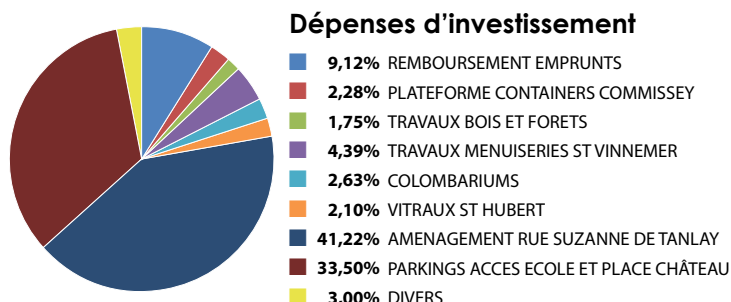
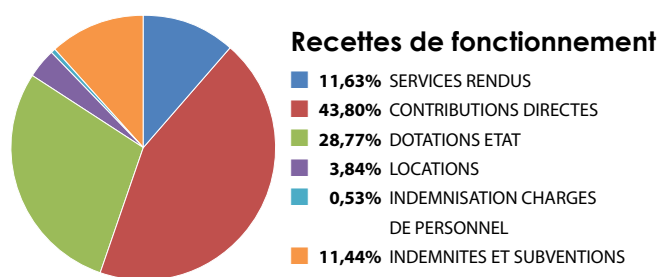
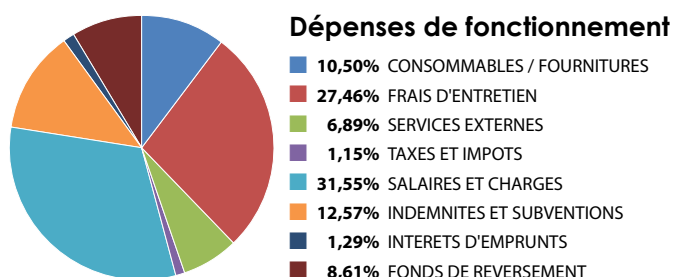
Les habitants sont conviés à venir commémorer le 14 juillet aux monuments aux morts de Tanlay, Commissey et Saint-Vinnemer.

3 - Concert à l'église de Saint-Vinnemer le 18 juillet

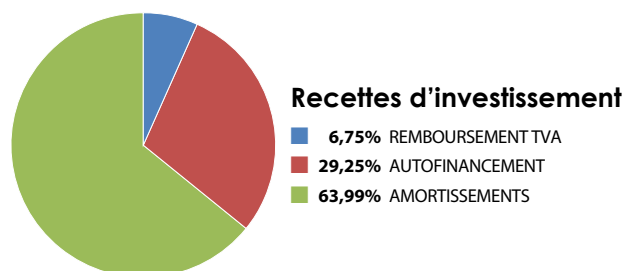
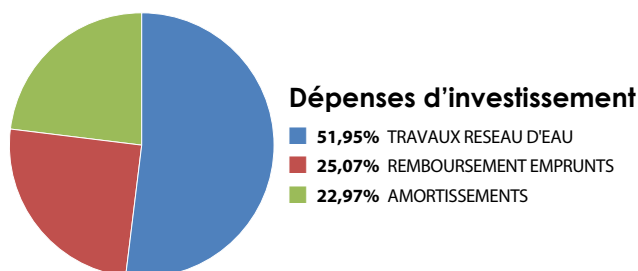
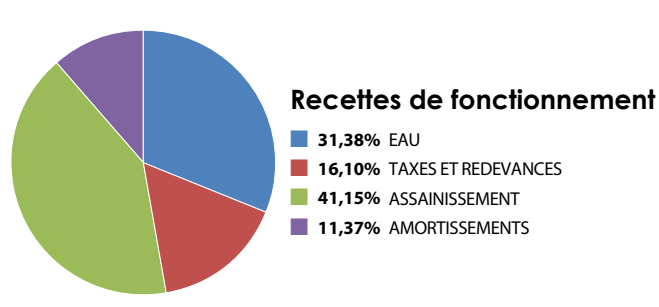
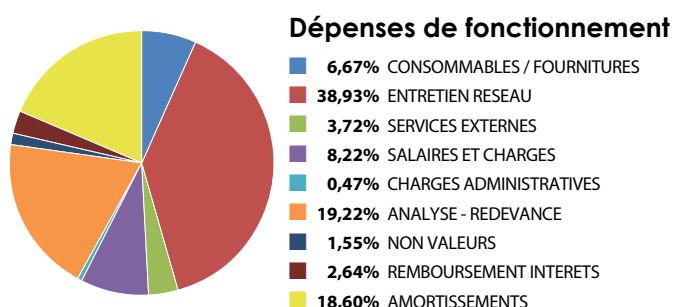
Un concert sera organisé à l'église de Saint-Vinnemer le 18 juillet, en soirée. Les horaires et les modalités seront communiqués prochainement.

■ Budgets 2020

■ Budget principal 2020



■ Budget eau/assainissement 2020



Etat civil

du 01/12/19 au 31/08/2020



NAISSANCES

TANLAY :

- ROY Juliette née le 04/04/2020

DÉCÈS

TANLAY :

- CHABROLLE René (St Joseph),
le 01/12/2019
- TALLEUX Georgette vve DECES (St Joseph),
le 16/12/2019
- TERZIAN Marthe épouse MACEDONIA (St Joseph),
le 31/01/2020
- PERILHOU Jacques (St Joseph),
le 18/02/2020
- GONCALVES-BRANDAO Joël,
le 22/02/2020
- BON Daniel (St Joseph),
le 08/03/2020
- GOUBEAUX Colette vve CHAUSSIN (St Joseph),
le 28/03/2020
- BOISSEAU Jean,
le 27/03/2020
- SOL Renée vve MIGEVANT (St Joseph),
le 07/05/2020
- ARBELOT Raymonde vve MATHIEU (St Joseph),
le 28/05/2020
- LAMBERT Claude (St Joseph),
le 18/06/2020
- MAILLOT Bernard (St Joseph),
le 09/07/2020
- CRAMBES Paulette vve ROULIN (St Joseph),
le 18/08/2020

COMMISSEY :

- GUILLEMIN Bernard, le 30/03/2020

SAINT-VINNEMER :

- PORQUEDDU Jacqueline née FAURE, le 18/07/2020

La fille qui aimait les abeilles

Apicultrice depuis 4 ans, Marion élève ses abeilles aux abords des châteaux d'An-cy Le Franc, de Vaulichères et de Tanlay et, à Tonnerre. Autant de lieux permettant de mettre en exergue les différents arômes que notre flore locale nous offre : miel de fleurs de printemps, de tilleul, de tournesol...

C'est à Tanlay, derrière le château, qu'en 2019 Marion et son compagnon ont décidé de poser leurs ruches.



Le jardin Mandala et les abeilles qui s'y « beez » avec enchantement, le macérat de millepertuis qui dore au soleil : bienvenue dans le monde de Marion qui propose également des plantes aromatiques et médicinales. (Des tisanes en mélanges et plantes sèches, des baumes aux plantes...)

Voici une liste non exhaustive de produits de qualité bio et locaux qu'une passionnée de la nature met du cœur à élaborer.

**Merci Marion de mettre la biodiversité de notre campagne en valeur.
N'hésitez pas à lui rendre visite !**

Bienvenue à Marion, Arnaud, Hugo et la petite Margot.

Deborah TROISSIN



Marion Duvollet,
Ruches et Simples,
7 rue Ballot - 89430 TANLAY
ruchesetsimples@gmail.com

BALAYAGE DES RUES

- > Lundi 12 et mardi 13 octobre
- > Lundi 9 et mardi 10 novembre
- > Lundi 14 et mardi 15 décembre
(y compris Rue Recorbe à Tanlay)

PÉRIODE DE CHASSE

La période d'ouverture de la chasse en plaine et au bois est fixée du 20 septembre 2020 à 8 heures au 28 février 2021 à 17 heures.

Prudence : les promeneurs et randonneurs peuvent rencontrer des chasseurs **tous les jours de la semaine**.

AFFOUAGES 2020/2021

Inscriptions en Mairie jusqu'au 30 octobre 2020

APPLI « PANNEAUPOCKET »

L'application PanneauPocket est d'ores et déjà activée. Téléchargez-la gratuitement pour tout savoir sur la vie communale.

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

- Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

RAPPEL : BRÛLAGE INTERDIT

Le brûlage ou l'incinération à l'air libre ou en incinérateur individuel de résidus végétaux reste une solution exceptionnelle **soumise à dérogation**.

Des circonstances exceptionnellement dangereuses peuvent conduire à interdire tout allumage de feux.

Arrêté préfectoral n° DDT/SEFREN/UFCEP/2020/023

RAPPEL RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes garçons et filles doivent **impérativement** se rendre en Mairie le mois de leur 16^{ème} anniversaire, munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents.

SAINT-ÉLOI 2020

Compte tenu du contexte sanitaire actuel et par mesure de précaution, Yann Cousin, Marjorie et Jérôme Dorigny, Sandrine et Olivier Marquis, les compagnons organisateurs de la fête de Saint-Eloi en 2020 se sont résolus à reporter à l'année prochaine la tenue de cette traditionnelle soirée dans notre commune.



ATELIER D'ÉCRITURE À COMMISSÉY

« Écrire, c'est dessiner une porte sur un mur infranchissable et puis l'ouvrir »
Christian Bobin

Samer Mohdad, « Mes Ententes », Liban (www.arabimages.com)

Pour toutes celles et ceux qui souhaitent écrire, pour le plaisir, pour raconter une histoire que l'on porte en soi, pour stimuler sa créativité dans un cadre bienveillant, Commissey propose un atelier d'écriture mensuel animé par l'écrivaine Salma Kojok.

La première séance aura lieu le samedi 26 septembre 2020 à la salle de la mairie de Commissey de 13h30 à 18h30.

Pour vous inscrire :

Tél. : 06 38 22 20 59 ou salmakojok@hotmail.com



GIPS ASSOCIATION, (Groupe Intervention Protection Sauvetage), une association en aide aux personnes pendant l'épidémie COVID-19.

Cette association propose des services gratuits aux personnes qui en ont besoin : personnes âgées, malades, isolées, mais aussi au personnel soignant : effectuer les courses alimentaires, récupérer des médicaments en pharmacie, apporter écoute et soutien moral pendant cette période de crise.

Appelez-le 06 50 24 64 11 24h/24 et 7j/7 pour toute mission vitale pour vous !



INFORMATIONS 2020

Taxes d'Urbanisme



VOUS ALLEZ DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE OU UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME, VOUS SEREZ SOUMIS AU PAIEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT.

De quoi s'agit-il ?

La taxe d'aménagement (TA) est due pour tous projets de construction, de reconstruction, d'agrandissement de bâtiments ou d'aménagements de toute nature soumis à autorisation d'urbanisme. Elle est composée d'une part communale et d'une part départementale.

A quoi sert-elle ?

La TA sert à financer les équipements communaux, les voiries, les réseaux, etc. Elle permet aussi de financer la politique de protection des espaces naturels sensibles ainsi que les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Elle est due à l'obtention de l'acte même si la construction est retardée. La redevance pour archéologie préventive (RAP) est destinée à financer les fouilles archéologiques. Elle est due pour les travaux ou aménagement affectant le sous-sol.

QUEL EST LE MODE DE CALCUL DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ?

La formule applicable est :

ASSIETTE	X	VALEUR FORFAITAIRE 2020 en €	X	TAUX
Surface taxable créée		759 € le m ² (modifiée tous les ans)		COMMUNAL Fixé par délibération des communes ou EPCI Commune de:% DÉPARTEMENTAL Fixé à 1,30% par délibération du conseil départemental de l'Yonne RAP Fixé à 0,40%
Surface des bassins de piscine		200 € le m ²		
Surface des installations de panneaux photovoltaïques au sol		10 € le m ²		
Nombre de places de stationnement extérieur		2 000 € l'emplacement		
Nombre d'emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisir		3 000 € l'emplacement		
Nombre d'habitations légères de loisir		10 000 € l'habitation légère de loisir		
Nombre d'éoliennes d'une hauteur > à 12m		3 000 € l'éolienne		

COMMENT SE CALCULE LA SURFACE TAXABLE ?

La surface taxable est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert calculée à partir du nu intérieur des façades, dont on déduit :



- les vides et trémies correspondant au passage de l'ascenseur et de l'escalier.

- les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 m.



Ainsi, les surfaces des garages, des sous-sols et des abris de jardins, sont des surfaces taxables.

QUELLES SONT LES DÉDUCTIONS QUI PEUVENT S'APPLIQUER AU CALCUL ?

Certains aménagements et constructions sont exonérés de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du département (ex : les constructions et aménagements destinés à un service public ...).

D'autres peuvent bénéficier d'exonération dites facultatives, sur le territoire d'une commune après délibération du conseil municipal (ex: les habitations principales financées par un prêt à taux zéro, les abris de jardin soumis à déclaration préalable, les constructions à usage industriel ou artisanal, les maisons de santé...).

Un abattement automatique de 50% est appliqué sur la valeur forfaitaire liée aux surfaces taxables (759 €/2 = 379 €) pour :

- les 100 premiers m² des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes,
- les logements sociaux soumis au taux de TVA réduit et bénéficiant d'un prêt aidé de l'état,
- les locaux à usage industriel et/ou artisanal et leurs annexes,
- les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Réseau de : TANLAY POMPAGE
Exploité par : MAIRIE TANLAY

Réseau de : TANLAY GRAVITE
Exploité par : MAIRIE TANLAY

RÉSULTATS D'ANALYSES 2019

BACTÉRIOLOGIE Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.
100 % des analyses étaient conformes- bonne qualité

DURETÉ (ou TH) Elle représente la quantité de calcium et de magnésium présents dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence pour la santé.
La dureté s'élève à **26 degrés français**.
Il s'agit d'une eau dure

PESTICIDES Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l pour chaque molécule.
Des dépassements en **CGA 369873** ont été mesurés (maxi : 0.397 µg/l)

NITRATES L'excès de Nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l.
La teneur moyenne s'élève à **30 mg/l (max : 30 mg/l)**

pH Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée l'eau peut entartrer les canalisations. Si le pH est inférieur à 7 l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.
Le pH est en moyenne de : **7,6**

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.
100 % des analyses sont conformes- **Bonne qualité**

Elle représente la quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence pour la santé.
La dureté s'élève à **21 degrés français**.
Il s'agit d'une eau moyennement dure

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l pour chaque molécule.
Toutes les molécules mesurées étaient conformes- **bonne qualité**

L'excès de Nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l.
La teneur moyenne s'élève à **4 mg/l (maximum ; 4mg/l)- très bonne**

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée l'eau peut entartrer les canalisations. Si le pH est inférieur à 7 l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.
Le pH est en moyenne de : **7,9**

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE
Il est conseillé de ne pas consommer une eau trouble.

CONCLUSIONS

Réseau de : TANLAY POMPAGE
Exploité par : MAIRIE TANLAY
Bactériologie : très bonne qualité.
Physico-chimie : La somme des pesticides n'a pas engendré de restriction de consommation d'eau, toutefois, le suivi des molécules demeure.

Réseau de : TANLAY GRAVITE
Exploité par : MAIRIE TANLAY
Bactériologie : bonne qualité.
Physico-chimie : conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.



Foyer rural de Tanlay

Compte rendu

Le Foyer rural de Tanlay a tenu son assemblée générale annuelle le 21 février 2020. À cet effet, quelques changements sont intervenus. Les nouveaux membres du bureau en date du 21 Février sont désormais :

Présidente : Jacqueline CLEMENT
Vice Président : Yann COUSIN
Trésorière : Michelle MARQUIS
Secrétaire : Dominique LENOIR

Membres du Conseil d'Administration :

- > Chantal BOUILHAC
- > Véronique JACQUEY
- > Florence FERRARI
- > Olivier FERRARI
- > Elisabeth PICOCHÉ
- > Danielle TRUCHOT
- > Didier LEMOYNE
- > Christian DIEVAL,
- > Jacqueline CLEMENT
- > Yann COUSIN
- > Michelle MARQUIS
- > Dominique LENOIR.

La première réunion a eu lieu le 2 mars 2020 afin de définir les principales activités 2020.

Malheureusement, la profonde crise sanitaire que nous avons tous connue ne nous a pas permis de réaliser la chasse à l'œuf prévue initialement le 13 avril, la marche gourmande fixée au 10 mai et la fête de TANLAY du 4 juillet.

Comme le virus de la COVID circule malheureusement encore, nous ne pouvons à ce jour vous renseigner sur les animations qui pourraient avoir lieu sur la dernière partie de l'année. Des informations vous seront communiquées ultérieurement.

Jacqueline CLÉMENT

FR Tanlay Tennis

Pendant près de 3 mois les règles sanitaires ne nous ont pas permis de pratiquer notre sport, puis avec le déconfinement progressif nous avons pu reprendre nos activités en respectant les gestes barrières, d'abord limité à 2 joueurs par court, puis en double avec distanciation de 1,5 m entre chaque joueur.

Il va de soi que toutes les compétitions prévues pendant cette période ont dûes être annulées, (championnat de printemps, tournoi du club du 9 au 28 juin).

En début d'été, et avec les beaux jours, le tennis loisir a pu reprendre ses droits, débutants, confirmés ou compétiteurs, sur des courts en excellent état.

Inscriptions et réinscriptions

Pour s'inscrire contacter Christian DIEVAL au 09 54 12 05 61

Les personnes désirant jouer sans prendre d'abonnement annuel peuvent jouer en s'acquittant d'une location horaire. S'adresser à la Crêperie du Port pendant les horaires d'ouverture.

Christian DIEVAL

FR Tanlay Football

Que dire sur cette saison 2019/2020 qui a vu le Covid 19 interrompre tous les championnats de football sans exception en France...

Pour le FRT en tous les cas, ça aura été une merveilleuse saison qui aura vu l'équipe réussir son accession en D3 !

Une accession des plus méritées au vu du classement du club et de sa différence de buts !

Second à seulement 1 point du 1^{er} Varennes(C), perdant deux matchs seulement sur le plus petit des écarts et gagnant tous les autres. Une grande année pour le club sans aucun doute.

Une belle saison qui s'est malheureusement terminée trop rapidement, empêchant le club de fêter dignement ses 50 ans et de fêter avec ses supporters et fidèles l'accession en division supérieure.

Cette nouvelle saison qui arrive s'annonce prometteuse avec quelques recrues intéressantes

permettant de faire progresser le club. On notera également un investissement dans certaine infrastructure permettant au FRT de franchir notamment un nouveau cap ! On espère juste qu'un nouvel épisode de covid19 ne stoppe pas une nouvelle fois la saison en cour de route, croisons les doigts... Le championnat reprendra le dimanche 13 septembre 2020 à Varennes (C), match à 15h là bas. La coupe de l'Yonne suivra le week-end suivant.

La poule du FRT sera composée de 12 équipes en D3 et verra de beaux affrontement, par exemple face aux voisins de Tonnerre, Chablis ou Ravières mais aussi de beaux chocs toujours intéressant face à Varennes ou ECN.

On vous attendra nombreux encore cette année autour du terrain afin de nous encourager et nous apporter votre soutien !

Pierre TRIDON

Calendrier du FRT jusqu'à la fin de l'année 2020

(sous réserve de changement de date par le district)

- | | |
|----------------------------------------|---------------------------------------|
| > 13/09/20 : Varennes(C) - FRT | > 08/11/20 : StBris(B) - Tanlay |
| > 27/09/20 : Tanlay - ECN(B) | > 15/11/20 : Tanlay - QuarreStGermain |
| > 11/10/20 : Tonnerre(B) - Tanlay | > 22/11/20 : Ravières - Tanlay |
| > 18/10/20 : Tanlay - Asquin Montillot | > 29/11/20 : Tanlay - SereinHV |
| > 25/10/20 : Arcy/Cure - Tanlay | > 06/12/20 : Tanlay - Chablis(B) |
| > 01/11/20 : Tanlay- Vermenton | |

Foyer Rural Tanlay Organisation

Un « spot » rando-trail au départ de Tanlay

Les mesures sanitaires liées au covid-19 ont modifié le programme 2020 de l'association.

Après le report du 20H de Tanlay, le maintien du Trail de Tanlay sans laisser de place à la convivialité habituelle, des adhérents se sont mobilisés cet été pour reconnaître et poser les premières balises du circuit « rando - trail ».

C'est un parcours permanent qui deviendra un « spot » pour l'entraînement des traileurs mais aussi un parcours pour un loisir sportif et de détente au départ du village de Tanlay.

Si la randonnée emprunte des chemins, le trail emprunte plutôt des sentiers monotraces au cœur de la nature...

Dans ces conditions des aménagements permanents, de nature limitée, dédiés deviennent nécessaires, pour veiller à la « cohabitation » des usagers sportifs et des acteurs du territoire (propriétaires fonciers, agriculteurs, chasseurs, ONF, ...)

Il sera veillé à ce que l'impact sur le milieu naturel reste limité.

Nous nous appuyons sur notre expérience pour mettre en place un premier circuit d'environ 15 km type « course découverte », auquel sera ajoutée une boucle pour proposer « un trail court » de 27 km.

Principales étapes en images

- **reconnaissance terrain et enregistrement du tracé**
- **dossier administratif** : obtenir les autorisations de passage. Chemins et parcelles communales doivent être privilégiés...
- **balisage des parcours** : balises bleues (I) pour le 15 km et rouges (II) pour le 27 km, en concordance avec le code couleur de la fédération.



Pour la pose : le support idéal est sur un arbre avec un dispositif adapté mais aussi au sol (plot en ciment) et sur poteau en bois qui nécessiteront plus d'énergie !



Photos © Jean-Michel Battu

Contacts :

frt.organisation@gmail.com

FRTO,

5 rue Marguerite de Bourgogne,
89430 Tanlay

**Coueurs, marcheurs, randonneurs nous vous informerons de notre progression !
Rendez vous en 2021 pour l'inauguration du « Spot Rando-Trail ».**

Jean-Michel BATTU

Comité des fêtes de Commissey

■ Vivement le retour de nos activités !

La crise sanitaire qui sévit dans le monde depuis le mois de Mars a fortement perturbé la vie sociale et les activités traditionnelles du Comité des Fêtes. Vide greniers, Repas des voisins, Festivités du 14 Juillet, Jeux du Jeudi, toutes ces manifestations ont dû être annulées ou provisoirement suspendues à Commissey.

Malgré l'acharnement des chardons et mauvaises herbes, jamais les jardins n'ont été aussi florissants. Les animaux sauvages ont pu gambader à leur aise, s'aventurant même en ville, pendant que les citadins appréciaient le confinement à la campagne.

Le chant des oiseaux comblait le silence qui s'était imposé aux machines et aux engins.

Des amis, des proches sont partis « tout doucement, sans faire de bruit, » sans que nous ayons pu les accompagner.

L'isolement a été cruellement ressenti, surtout par les personnes vivant seules. Chacun aspire à une vie normale, avec ses occasions de rencontre, de discussion, de partager un repas.

Une incertitude plane encore quant à l'avenir. Quand allons nous pouvoir cultiver de nouveau la convivialité et avoir le plaisir de nous retrouver sans risque ?

Le temps ou la science venant à bout de ce virus, nous espérons pouvoir reprendre petit à petit nos activités.

Catherine OUVRARD



■ L'atelier patchwork

Aujourd'hui notre quotidien n'a plus rien à voir avec celui d'hier. Le confinement s'est imposé à nous, nous obligeant à redéfinir nos priorités, à nous mettre radicalement en mode pause. Ainsi notre groupe « L'ATELIER de PATCHWORK » a fait de même, mais nous avons communiqué grâce au mail, réseaux sociaux et téléphone et quelques-unes d'entre nous ont participé à des challenges patchworks dans diverses associations.

Nous reprenons petit à petit nos rencontres du mardi soir à 20h30 dans la salle de la mairie de Commissey, mais en petit comité, donc lentement, en prenant des précautions bien sûr.

Cela nous fait chaud au cœur de partager ces moments et de prendre des nouvelles des villages. Nous confectionnons aussi des nouveautés pour notre exposition 2021.

J'envisage en 2021 d'organiser des journées apprentissages gratuites « couture machine » pour adultes mais aussi enfants désirant apprendre à se servir d'une machine à coudre qui parfois dort dans nos placard faute d'oser s'en servir.



Photos © Brigitte Evrard

[Petite parenthèse] Pendant le confinement j'ai réalisé des masques, entre autres pour le personnel des bureaux du centre hospitalier de Tonnerre et autres personnes des villages alentour. Celles-ci souhaitant participer financièrement, j'ai fait une cagnotte (370 €) au profit du Centre Hospitalier de Tonnerre, et je les en remercie.

Soyez prudents, respectez bien les gestes barrières afin que cette pandémie ne soit plus qu'un lointain souvenir.

Brigitte EVRARD

Saint-Vinnemer

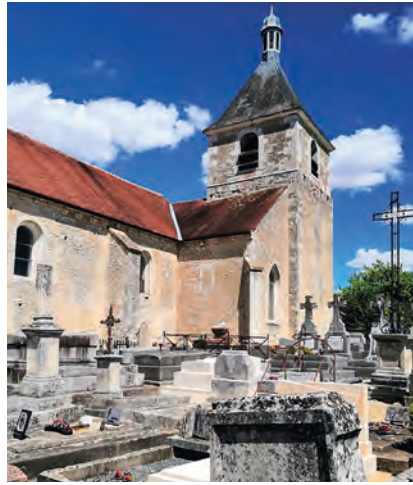
La musique pour mettre en valeur notre patrimoine

L'histoire de l'Eglise de Saint-Vinnemer se lit dans la pierre de la tour supportant son clocher. Aviez-vous déjà remarqué que cet édifice était doté de multiples meurtrières ?

Juchée sur un éperon rocheux, l'église de Saint-Vinnemer rend hommage à un moine défricheur, à l'origine du nom de ce village : le moine Wilhelm.

D'un prieuré au X^{ème} siècle, cette église et son village deviennent Seigneurie lors de l'union de Marguerite de Flancy avec Philippe de Tanlay en 1275. Rappelons-nous que Saint-Vinnemer est l'une des plus anciennes paroisses du tonnerrois comme le mentionne dans leur livre Sylvie et Robert Biton (Paroisse de Saint-Vinnemer édition SAHT - 2019).

La fortification totale du bourg, quant à elle, date du XVI^{ème} siècle.



Au cours de sa longue histoire, l'église de Saint-Vinnemer a été modifiée. Elle dispose d'un porche roman datant du XIII^{ème} siècle. Elle est dotée d'une grande nef arborant une voûte en berceau habillée de bois. Typique du style bourguignon, cette nef offre une acoustique parfaite pour les concerts et, depuis 4 années, notre paroisse accueille le Trio des Lumières dont Hugo Philipeau est à l'initiative. En cette année très particulière, le piano d'Hugo Philipeau a accompagné la voix du baryton Lambert Wilson.



Cet interlude musical offert par ces deux artistes a animé, le temps d'une soirée, les pierres de notre église.

Ce concert exceptionnel, a rendu un vibrant hommage à Jacqueline, la plus fervente et engagée de nos concitoyennes dans la valorisation et la sauvegarde de notre église.

Dans la continuité de cette nef, la seconde partie de l'édifice plus resserrée s'ouvre sur le cœur dont le pignon central est sublimé par un vitrail représentant Saint Wilhelm dans ses actions.

De sa terrasse, consacré au vieux cimetière de Saint-Vinnemer, vous disposerez d'une magnifique vue panoramique sur la vallée de l'Armançon.

Et pour les passionnés de la faune, le clocher de notre église héberge un couple de Faucons Crécerelle.

David MANGIN

Photos © Sylvie Bremont

Un nouvel élan pour vivre ensemble

À l'initiative de quelques habitants de Saint-Vinnemer et avec le soutien d'amis de notre village, un pique-nique partagé a été organisé afin de recréer du lien entre anciens et nouveaux habitants.

Dans la grande tradition du partage bourguignon et avec l'accord d'un propriétaire privé, cette après-midi fût l'occasion de tisser des liens entre générations afin de faire renaître la notion du vivre ensemble.

Nous espérons que cette initiative ne sera pas la dernière et qu'ainsi naîtront de nouvelles animations pour dynamiser Saint-Vinnemer.



Un grand remerciement à tous les bénévoles pour s'être retrouvés autour de ce projet.

David MANGIN

Photos © David Mangin

Tom Pouce et Cie 2020/2021

ACCUEIL DE LOISIRS
Périscolaire - Restauration - Extrascolaire

Suite à la demande de l'association, l'ALSH est géré en direct par la Communauté de Commune « Le Tonnerrois en Bourgogne » depuis le 6 juillet 2020.

■ RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florence Crouzet (directrice ALSH / référente administrative)
07 87 01 94 83 / tompouceetcompagnie@ccltb.fr

Fonctionnement de l'ALSH - programmes d'activités :
<http://www.letonnerroisenbourgogne.fr/Vivre-et-habiter/Enfance-jeunesse/Accueils-de-loisirs/Commissesey>

Dossiers d'inscriptions scolaires et périscolaires (à renouveler chaque année) :
<http://www.letonnerroisenbourgogne.fr/Vivre-et-habiter/Enfance-jeunesse/Scolarite/Rentree-annee-scolaire-2020-2021>

Facturation : Les factures seront adressées au domicile des familles, elles seront à régler directement à la trésorerie de Tonnerre.

Grandes activités de l'été 2020 :

Mercredi 22 juillet : sortie à la forêt des géants verts / pique-nique / ateliers au Château de Tanlay

Les jeux olympiques de Tom Pouce : DIVERTI-SPORTS

- > Réaliser une fresque sur les 5 continents représentant les anneaux
- > Fabrication de différents supports pour les jeux
- > Séance d'Art Craft du sport....



Ingrédients

- 1 pâte brisée
- 3 tomates rouges, 1 tomate jaune
- 250 g de tomates séchées
- 1 chèvre frais (ou un fromage blanc genre Saint-Florentin)
- 2 cuillerées à soupe de moutarde de Bourgogne
- 20 cl de crème fraîche
- 3 pincées d'origan
- 3 brins de basilic
- 25 g de beurre
- Sel, poivre

La recette

Tarte aux trois tomates

Lavez et essuyez les tomates, coupez-les en rondelles. Dans un bol, battre le fromage avec la crème, les morceaux de tomates séchées, l'origan, le sel et le poivre. Beurrez le moule à tarte, garnissez-le de la pâte brisée. Enduisez le fond de moutarde puis répartissez le mélange crème, fromage. Disposez les tomates en alternant les couleurs.

Enfournez 35 min.

Parsemez de basilic, d'origan et de thym émiétté.

Servez chaud ou froid.

On peut aussi faire les tomates séchées soi-même :

> Coupez en deux des tomates bien mûres (plutôt petites, genre olivettes)
> Salez-les pour les faire dégorger, épongez-les, placez-les, côte à côte sur une plaque à four

> Chauffez votre four à 90°C

> Saler et poivrer le mélange et laisser sécher plusieurs heures.

> Au sortir du four, parsemez les tomates d'herbes de Provence et d'huile d'olive.

> Gardez au frais dans une boîte hermétique. Pour une conservation plus longue, vous pouvez les mettre en bocaux stérilisés.

Bon appétit !

Françoise GRIFFON

Repas à thème à Saint-Joseph

L'hiver et ses légumes oubliés... Cette thématique a suscité de nombreux souvenirs d'enfance chez certains résidents. Une personne, particulièrement, a eu à cœur d'exprimer ses souvenirs anciens noir sur blanc, alors nous lui avons laissé la plume...

Vive St Nicolas

« À l'entrée de l'hiver la véritable fête bourguignonne était la St Nicolas, héritée sans aucun doute de la France de l'Est.

Je vous vois rire en suivant en filigrane les festivités rituelles qui précédaient ces quelques jours : les marques d'une vénération aussi marquante qu'imprévue pour un jeune enfant... Un son de clairon annonçait la visite d'un personnage important : c'était le garde champêtre qui passait vérifier si tous les foyers avaient ramoné leurs cheminées. En fait, après quelques « canons », notre homme, le képi fantaisie de travers, stoppait son inspection sous les mines amusées des ménagères... Les cheminées c'est bien, mais les pompiers c'est mieux encore.

Et Monsieur le Maire passait en revue la compagnie du village, en tenue un peu disparate, qu'un « garde à vous » approximatif ne rattrapait pas... Mais le brave St Nicolas n'en demandait pas tant... Il préférerait sans doute une vénération plus solide autour d'une tablée familiale... Contentons le... Maintenant c'est toi qui commandes. Aux douze coups de midi du clocher, mon père entraînait dans la salle bien chauffée, en grattant ses souliers ferrés sur un tapis qui en avait vu d'autres... Il ne fallait pas attendre, le pot au feu trônait sur la table, cuit dans son jus, entouré de ses légumes, sur un lit de choux du jardin. Pas de pommes de terre, en fond, mais les légumes de toujours : des choux raves en tranche, des rutabagas dont la couleur jaune tranchait sur le vert des poireaux. Des oignons se

demandaient ce qu'ils faisaient là et par-dessus tout, deux ou trois panais, pour la vue et le parfum de la nature. Et c'est mon père, seul, qui jouait le rôle « d'Écuyer Tranchant ». À ce moment la grand-mère présentait une grande salade de doucette qui allait faire du bien à nos turpitudes digestives. D'autant plus qu'arrivaient les gougères tant attendues, toutes chaudes sortant du four... Doucette et gougères, un régal, merci St Nicolas !

Les copains, des garnements, sans foi, ni loi, envahissaient la table et adieu les galettes aux pommes...

C'était simple, c'était bon, c'était beau... »

**Un résident de Saint-Joseph
aux souvenirs d'enfance inoubliables**

Théâtre au château

Pour La 3^{ème} année consécutive, les comédiens de la Compagnie Amab, (www.compagnie-amab.com) ont établi résidence au Château de Tanlay pour une semaine de répétition et deux soirées de spectacle les 8 et 9 août 2020.



Plus de 420 spectateurs sur ces 2 jours sont venus assister à 1h30 de représentation.

Cette année, le spectacle était une création inspirée du conte de La Belle et la Bête, écrite et réalisée par le jeune metteur en scène Théophile Charenat. Une estrade imposante était installée au centre de la cour et permettait de voir évoluer les acteurs sous des jeux de lumière et de clair-obscur.

Une procédure stricte d'accueil et de placement des spectateurs a été mise en place dès 19h30 pour la sécurité de tous et permettre à chacun de profiter d'une soirée festive à l'extérieur.

La mise en scène originale a donné vie à un cirque itinérant où Clown, Acrobate, Dompteuse, Homme-fort, Majorette découvraient l'existence d'une bête sauvage, pas si dangereuse, venue séduire la majorette.



La mise en scène joyeuse, les dialogues un peu décalés ont intrigué mais aussi ravi les spectateurs venus pour la plupart des environs.

Nous remercions cette jeune troupe qui a maintenu sa tournée à travers la Bourgogne dans l'esprit des théâtres de tréteaux après ces temps longs de confinement et pour la joie et le plaisir des Tanlaysiens et voisins venus nombreux ce soir-là.

Diane de SÈZE

La Cie AMAB, implantée en Côte d'or, est associée au Théâtre du Rempart - Semur-en-Auxois de 2018 à 2020.

Elle organise chaque été une tournée de représentations en plein air pour un théâtre accessible à tous, festif et spectaculaire.



Photo © Diane de Sèze

L'art contemporain

Mais qu'est-ce qu'on voit à l'œil ?
De l'art dit contemporain



Photo © Sylvie Bremont

Exposition « Papier[s] »

jusqu'à fin novembre 2020.

Galerie place du château à Tanlay

L'art contemporain désigne - de façon générale et globale - l'ensemble des œuvres produites depuis 1945 à nos jours, et ce quels qu'en soient le style et la pratique esthétique mais principalement dans le champ des arts plastiques (ce qui englobe, dessin, peinture, sculpture, photographie, gravure...). Dans cette classification, l'art contemporain succède à l'art moderne (1850-1945).

Plus spécifiquement pour la Galerie Le L'Œil, l'art contemporain commence en 1948 avec la création du Groupe CoBra (Copenhague, Bruxelles, Amsterdam) fondé par les poètes Christian Dotremont et Joseph Noiret, les peintres Karel Appel, Constant Van Nieuwenhuis, Guillaume Corneille, Asger Jorn, rejoints dès 1949 par Pierre Alechinsky, en réaction à la querelle entre Abstraction et Art Figuratif. Et aussi, à Paris, par les Lettristes et post, Raymond Hains, Jacques Villeglé, Isidore Isou... Ces 2 groupes voulaient libérer la peinture en « retrouvant la vigueur et la spontanéité des enfants ».

L'art contemporain pour nous englobe tout ce qui se peint, se sculpte, se photographie... jusqu'à aujourd'hui avec une attention particulière pour les émergents, Afrique et Arts tribaux inclus ; l'art dans tous ses états tant qu'il cherche, qu'il crée, qu'il nous étonne. Toutes choses que nous désirons vous faire partager.

Ulysse BONFANTI

Circuits courts

Soyez curieux !

Notre communauté de communes peut être fière de compter un grand nombre de producteurs ayant adopté une commercialisation en circuit court. Vins, bières, miels, farines, huiles, fruits et légumes... sont autant d'aliments produits localement permettant de valoriser une agriculture plus proche des consommateurs.

Comme le rappelle le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, « un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles s'exerçant soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. »

Les circuits courts restaurent le lien social entre consommateurs et producteurs tout en offrant une alternative saisonnière d'approvisionnement. Limitant les frais de transports et d'emballage, les circuits courts sont naturellement éco-responsables. Ils assurent le maintien d'une activité agricole locale tout en offrant une plus grande transparence sur la provenance de l'aliment, son prix et son mode de production.



Photo © Adèle Picoche

De très nombreux points de vente ont fait le choix des circuits courts à l'image de la boutique Picoche (Tanlay), de l'espace Vival implanté à Lézennes, de l'enseigne Germinal implantée à Tonnerre...

Vous pourrez aussi vous fournir en direct auprès de nombreux producteurs locaux à l'image de la ferme de Bruno Quentin (Angy) proposant bières, huiles, farines ou encore légumes secs...

Pour plus d'informations sur les productions de l'Yonne :

<https://www.jveuxdulocal89.fr>

À vos fourneaux maintenant !

David MANGIN

Des livres pour tous !

Nous venons de vivre une période où il fut difficile de vivre isolé tout en assurant les exigences des gestes barrières. Pour combler ces longs moments, la lecture a été une véritable source d'évasion. Afin de répondre aux contraintes sanitaires, notre bibliothèque, implantée dans les locaux de notre mairie, s'est adaptée à ces nouvelles consignes. Les échanges de livres empruntés sont effectués dans l'entrée du bâtiment.



Photo © David Mangin

Afin de proposer une continuité du service, les bénévoles ont, pendant tout le confinement, mis en place une sélection de livres en rapport avec les préférences littéraires de chaque abonné. Sous la forme d'un kit, cette offre permet de disposer de 1 à 3 livres.

Autre modification : les horaires. La bibliothèque vous accueille, pour vos échanges, le samedi entre 10h30 et 11h30.

Et n'oubliez pas qu'au sein de nos villages, des armoires de lecture sont à votre disposition gracieusement et librement. Regorgeant de multiples livres, vous pourrez y déposer vos dernières lectures afin de partager vos découvertes. Ces espaces sont accessibles aux petits comme aux grands.

Commissesey - Saint-Vinnemer - Tanlay

Éliane POLIDORE